

"Vous présidez l'une des 5 Commissions Thématiques (CT) du SPPPI, quels liens voyez vous entre votre activité professionnelle ou bénévole et le SPPPI ?"

Interrogées par Sophie SANSON, ces Personnalités d'action s'expriment sur leur implication.

Professeur Dr. Alain Cantineau :

Chef du Service Pathologie professionnelle et médecine du travail et chef du Pôle « département santé publique - santé au travail » de l'Hôpital Civil de Strasbourg.

« Outre les activités de soutien logistique de l'hôpital, mon service a une activité santé au travail qui concerne le personnel de l'hôpital et les pathologies professionnelles. Mon Service évalue les différents risques auxquels le personnel de l'hôpital est exposé afin de jouer un rôle de prévention et de surveillance sanitaire. Par ailleurs, des salariés, présentant des symptômes, peuvent être envoyés dans mon service par le médecin du travail ou le médecin scolaire. Le service est amené à juger si le patient peut exercer son activité sans risque pour sa santé et celle de ses collègues. »

Quel lien avec la commission «air et bruit» ?

Le SPPPI s'intéresse à la santé de la population en général et à l'état de l'environnement. Il a pour rôle de comprendre l'impact des rejets industriels vis à vis de la population.

L'air est le vecteur contre lequel il est le plus difficile de se protéger. Aussi, les maladies professionnelles identifiées dans mon service sont souvent liées à des expositions respiratoires (allergies, asthme, cancers,...). Les polluants auxquels les salariés sont exposés dans les ateliers seront rejetés dans l'air environnant par les entreprises, les concentrations n'étant pas aussi élevées dans l'air extérieur bien entendu. Cette compétence de mon service ajoutée à mon expérience en toxicologie, pollution de l'air et milieux industriels, ont conduit à ma désignation comme président de la commission «air et bruit» à sa création. A l'origine, les débats au sein du SPPPI étaient houleux, notamment de la part de la population riveraine. L'enjeu était de rationaliser les débats avec l'ensemble des parties concernées et de rappeler que les études devaient reposer sur des méthodes scientifiques éprouvées avant de pouvoir conclure à des effets de la pollution de l'air sur la santé des populations.

D'un autre côté, les premières mesures dans l'air réalisées par l'ASPA ont eu un effet médiatique important. Les industriels ont été obligés de communiquer vis à vis de la population et ont été incités à mettre en place des actions dans leur établissement. Il faut encore s'assurer que la diminution des rejets n'ait pas pour conséquence le confinement dans les ateliers qui aurait des effets néfastes sur la santé des salariés, sujet auquel je m'intéresse.

Madame Françoise Tondre :

Expert en risques majeurs, ancien fonctionnaire international au Conseil de l'Europe

« J'ai consacré une grande partie de ma carrière au Conseil de l'Europe à la gestion des risques naturels et technologiques et en particulier aux mesures à prendre en terme de prévention des risques. Dans ce cadre j'étais également responsable du Système d'Alerte Européen (SAE) au service de 25 Etats, membres et non membres, du Conseil. L'objectif était d'informer, en temps quasi réel, de données techniques afin de favoriser la concertation quant à l'aide à apporter à un Etat touché par une catastrophe. Je suis Vice-présidente de l'Institut Européen pour le Conseil en Environnement. «ECO-Conseil» qui forme au métier d'éco-conseiller. J'y coordonne un module sur les risques majeurs et y présente les activités du SPPPI. »

Quel lien avec la commission «information et communication»

Le SPPPI m'a semblé une instance au fonctionnement à part et particulièrement intéressant de par sa composition et la diversité des thèmes qui y sont traités.

Madame Andrée Buchmann :

Vice-présidente de la Communauté Urbaine de Strasbourg et conseillère régionale

"Je suis élue conseillère municipale de Schiltigheim. Je suis vice-présidente de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) où j'ai en charge le portefeuille de l'écologie, du développement durable et du plan climat. Je suis également conseillère régionale et siège ainsi au Congrès des pouvoirs locaux du Conseil de l'Europe.

Aujourd'hui, je poursuis mes engagements associatifs en plus de mes engagements politiques. En particulier, je suis également présidente nationale de l'Observatoire de l'Air Intérieur, dont les missions sont la santé et l'information publiques.

En tant que Vice-présidente de la CUS, je suis membre du Groupe de travail transfrontalier «Environnement» de Strasbourg-Kehl ."

Quel lien avec la commission «eau, sols et déchets» ?

En tant qu'élue de la CUS, j'ai une bonne connaissance du territoire du SPPPI et des problématiques qui y sont associées.

Le Groupe « ENVIRONNEMENT » de Strasbourg-Kehl traite de sujets qui sont également abordés dans le cadre de la Commission «eau, sols et déchets» du SPPPI. Les compétences et les personnalités qui y sont représentées ne sont pas forcément identiques dans les deux instances. Leur rôle est complémentaire.

La Commission du SPPPI permet d'informer, améliorer la connaissance et partager celle-ci et vise un public large. L'information concerne des projets tels que l'alimentation en eau potable de la population comme cela a été le cas pour le projet de captage de Plobsheim. Cette CT est un vecteur pour la sensibilisation en matière de préservation des eaux souterraines. Par exemple, l'ONAP (observatoire de nappe) réalise actuellement un inventaire des pompes à chaleur existantes sur le territoire de la CUS. Cet inventaire peut servir de base au SPPPI pour aider à la prise de conscience d'usages de l'eau dont les intérêts pourraient être contradictoires.

Parmi les thématiques nouvelles abordées au SPPPI, je souhaite qu'une réflexion soit engagée pour savoir s'il y a un risque de pollution radioactive de la nappe phréatique rhénane.

Connaissant mon intérêt pour la prévention des risques le Président du SPPPI m'a proposé la présidence de la commission «information et communication» à laquelle j'ai répondu favorablement.

De part mes compétences, je participe également à la Commission «prévention des risques» ainsi qu'aux exercices des Plans particuliers d'intervention (PPI).

La Commission «Information et Communication» est transversale : Elle touche à l'ensemble des missions du SPPPI. Avec notamment la production d'un Document-Guide sur les risques technologiques dans les établissements classés Seveso seuil haut accompagné de plaquettes d'information produites par chaque industriel sur leur propre PPI, le SPPPI contribue activement à l'information des riverains.

Cette Commission organise également des conférences-débats sur des thématiques d'actualité et des sujets innovants, notamment dans le domaine «santé-environnement».

Le SPPPI est un lieu de concertation et d'échanges exceptionnel entre les acteurs appartenant aux différents collèges et je trouve ces débats particulièrement intéressants. La présence de scientifiques au sein du SPPPI apporte un éclairage apprécié par tous les acteurs.

Madame Annie Bénétreau :
Directrice du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civiles

"Mon service a en charge la protection civile de manière large. Il s'agit d'un service interministériel rattaché au cabinet du Préfet qui a pour mission la coordination des moyens de secours et des services de l'Etat. Ses missions se déclinent autour de la connaissance, l'information et la planification concernant les risques majeurs. La connaissance des risques a pour objectif général la sauvegarde des populations et la mise en œuvre des moyens nécessaires pour faire face aux risques majeurs. Les plans de prévention des risques inondations et technologiques, sont suivis par le bureau de l'environnement et des procédures publiques de la Préfecture. Le SIRACEDPC est en charge de l'élaboration des plans de secours dans l'ensemble des domaines dont les risques technologiques et naturels, le risque d'attentat, les plans de défense civile.

En particulier, les plans particuliers d'intervention (PPI) des établissements industriels classés SEVESO ont pour objectif de protéger les populations au cas où celles-ci seraient menacées et prévoient l'organisation des secours. Ces plans doivent être testés tous les 3 ans et faire l'objet d'une information de la population. La révision (tous les 5 ans) de ces plans est l'occasion de travailler avec l'ensemble des services concernés et permet le partage de référence et de culture nécessaires lors de la mise en œuvre de ces plans. Elle permet de garantir un entraînement permanent utile en gestion de « crise ». Mon service programme et coordonne les exercices, dont ceux des PPI représentent une partie non négligeable."

Quel lien avec la commission «Prévention des risques» ?

J'ai été nommée Présidente de cette Commission à mon arrivée en remplacement de mon prédécesseur sur ce poste.

La commission «Prévention des risques» est un lieu privilégié pour informer au sujet des PPI, en particulier vis à vis des riverains d'établissements SEVESO. Le SPPPI est associé au lancement et à l'actualisation des PPI. Certains de ses membres participent en tant qu'acteurs passifs ou observateurs extérieurs aux exercices, ce qui leur permet de comprendre concrètement ce que peut être une situation de crise.

La Présidence de la commission « Prévention des risques » est une mission inhabituelle pour moi et un exercice un peu délicat. En tant que représentante de l'Etat, mon rôle est de rappeler et d'expliquer l'action de l'administration aux usagers, action qui n'est pas toujours bien comprise, et de jouer un rôle pédagogique. Par ailleurs, le SPPPI regroupe une diversité d'acteurs tels que les scientifiques, les industriels, les bureaux d'études que je ne rencontre pas couramment lors de l'exercice de mes fonctions et qui apportent une ouverture enrichissante aux discussions menées au cours des réunions.

Je souhaite également que cette instance puisse être le lieu pour mener des réflexions plus généralistes. En particulier, l'appréhension de la notion de risque est une dimension humaine qui n'est pas traitée par les outils réglementaires (dont ce n'est pas l'objet). Le SPPPI peut approfondir ces thématiques.

Docteur Claus-Dieter Seufert :
élu au Gemeinderat Kehl et au Kreistag Ortenau

"Durant 20 ans, j'ai été chef du département de médecine interne à l'hôpital de Kehl, puis directeur médical les 5 dernières années. Je suis spécialisé comme gastro-entérologue et diabétologue, spécialité que j'ai exercé auparavant lors de mon activité de chercheur en biochimie et métabolisme de l'homme en laboratoire.

Actuellement, je suis conseiller municipal de la ville de Kehl, membre du Kreistag de l'Ortenau et également membre élu de l'Eurodistrict du Regionalverband. Au sein du Kreistag de l'Ortenau, je fais partie de la commission «hôpitaux, soins et social» ainsi que de la commission «environnement et technique».

En tant que médecin sur la commune de Kehl, je me suis intéressé depuis mon arrivée aux maladies identifiées dans mon établissement ayant un lien avec la pollution atmosphérique. Bien qu'étant de petite taille, la ville de Kehl a une activité industrielle portuaire développée et les rejets atmosphériques étaient importants. Il existe une relation entre la pollution atmosphérique et le nombre de cas de maladies, même si celle-ci est parfois difficile à démontrer. Le contexte socio-culturel a également une influence sur l'exposition de la population".

Quel lien avec la commission «actions transrhénanes» ?

Par mon expérience, je suis très intéressé aux problèmes de pollutions atmosphériques et à ses incidences sur la santé humaine. Les rejets industriels ont diminués au cours des années, mais la région est toujours très exposée du fait de la circulation routière importante et de la situation géo-climatique particulière de la vallée du Rhin Supérieur qui y favorise la stagnation des polluants.

Mon implication en tant qu'élu me permet également d'être tenu au courant de l'actualité territoriale et d'apporter ma compétence au sein du SPPPI. Notamment, côté allemand, il existe quelques projets industriels qui ne sont pas anodins en terme de rejet de poussières fines et d'oxydes d'azote.

Les 2 agglomérations de Strasbourg et de Kehl ont des problématiques communes : la présence d'une circulation routière croissante, un fort secteur industriel. Le voisinage des sites industriels de chaque ville avec les quartiers résidentiels de l'autre ville, nécessite de mettre en place une réflexion globale. La Commission «actions transrhénanes» a cette spécificité qu'elle permet les échanges à l'échelle internationale. Par exemple, chaque pays a sa propre procédure d'autorisation. Celles-ci sont différentes et ne comportent pas d'obligation de mesure pour le pays limitrophe. Le projet Interreg « Atmo-IDEE » a pour objectif de mutualiser ces moyens.

De même, l'exploitation de la géothermie profonde peut avoir des incidences au-delà de la frontière et nécessite que la population soit informée sur les risques et les avantages liés aux différents projets en cours.



DREAL Alsace
2 route d'Oberhausbergen
67070 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 13 06 07
Fax. : 03 88 13 05 60